

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5599**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Architecte d'intérieur

Nouvel intitulé : Architecte d'intérieur/designer

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ecole Supérieure des Arts Modernes	Directeur ESAM DESIGN, Directeur ESAM DESIGN

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

134 Autres disciplines artistiques et spécialités artistiques plurivalentes, 233n Etudes et projets d'agencement intérieur, architecture d'intérieur

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat L'architecte d'intérieur adapte un lieu existant, selon le cahier des charges d'un maître d'ouvrage pour créer, concevoir et réaliser de nouveaux cadres de vie.

Il exerce les activités suivantes :

Analyse technique, architecturale, administrative et réglementaire d'un lieu et recherche de son potentiel d'aménagement.

Analyse des besoins et rédaction du cahier des charges du maître d'ouvrage, établissement du budget et des délais.

Création de nouveaux espaces : par des extensions, des restructurations du volume existant et une recherche de l'harmonie.

Création de nouveaux aménagements et de nouvelles ambiances en respectant un concept esthétique et sa déclinaison dans tous les éléments structurants du projet (matériaux, image de marque, mobilier, signalétique, enseignes, textiles et couleurs)

Formalisation des dossiers administratifs et dépôts des demandes administratives.

Consultation des bureaux d'étude.

Etablissement des dossiers de consultation des entreprises (plans, descriptifs).

Traitement des appels d'offre et des marchés.

Planification des travaux.

Suivi du chantier.

Livraison du chantier.

Levée les réserves.

Etablissement des comptes de l'opération et les plans de recollement.

Gestion de l'après-chantier.

Son approche du projet l'amène à assurer les activités transversales :

D'encadrement et de gestion d'équipes.

De communication autour du projet et par le projet ;

Capacités ou compétences attestées Maîtrise les méthodes d'analyse et de création architecturale.

Maîtrise la création de concept architecturaux et d'ambiance et sa déclinaison dans un projet.

Possède un sens esthétique et une bonne culture générale.

Maîtrise les méthodes d'analyse et de rédaction d'un cahier des charges ou un programme.

Maîtrise les techniques de tracés de plans, de rendus (traditionnelles et informatiques) et connaît les savoirs professionnels (architecturaux, administratifs, réglementaires, mise en œuvre des matériaux) nécessaires à l'établissement d'un dossier technique et de consultation.

Connaît et maîtrise les coûts d'une opération et les délais.

Connaît et maîtrise la planification, la coordination d'un chantier et le suivi des travaux.

Connaît les règles juridiques et déontologique du métier

Connaît les règles de management d'une équipe et de différents intervenants.

Sait communiquer autour d'un projet et par un projet.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Architecture intérieure Architecture commerciale

Visual merchandising

Evenementiel

Architecte d'intérieur indépendant ou manager de son agence. Chef d'agence d'architecture intérieure en agence d'architecture ou d'architecture intérieure.

Chef de projet d'architecture intérieure en agence d'architecture ou d'architecture intérieure.
 Architecte d'intérieur dans le service architecture commerciale d'une agence de communication.
 Architecte d'intérieur au sein du service visual merchandising d'une marque ou d'une chaîne.

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1102 : Conception - aménagement d'espaces intérieurs

F1101 : Architecture du BTP

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification évalue les connaissances de base par un contrôle continu composé des épreuves suivantes : étude de cas, carnet de recherche, dossier de recherches, suivi de projet, et soutenances de jury. Les savoirs professionnels et les compétences sont évalués lors des séminaires en temps limité, les conceptions et élaborations des grands projets de fin d'étude et les périodes de stage

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	5 personnes réparties comme suit: 2 professionnels du métier membres de l'équipe pédagogique de l'ésam 2 architectes d'intérieur indépendants 1 architecte d'intérieur salarié
En contrat d'apprentissage	X	5 personnes réparties comme suit: 2 professionnels du métier membres de l'équipe pédagogique de l'ésam 2 architectes d'intérieur indépendants 1 architecte d'intérieur salarié
Après un parcours de formation continue	X	5 personnes réparties comme suit: 2 professionnels du métier membres de l'équipe pédagogique de l'ésam 2 architectes d'intérieur indépendants 1 architecte d'intérieur salarié
En contrat de professionnalisation	X	5 personnes réparties comme suit: 2 professionnels du métier membres de l'équipe pédagogique de l'ésam 2 architectes d'intérieur indépendants 1 architecte d'intérieur salarié
Par candidature individuelle	X	5 personnes réparties comme suit: 2 professionnels du métier membres de l'équipe pédagogique de l'ésam 2 architectes d'intérieur indépendants 1 architecte d'intérieur salarié
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X	5 personnes réparties comme suit: 2 professionnels du métier membres de l'équipe pédagogique de l'ésam 2 architectes d'intérieur indépendants 1 architecte d'intérieur salarié

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 03 octobre 2007 publié au Journal Officiel du 13 octobre 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, avec effet au 13 octobre 2007, jusqu'au 13 octobre 2009.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Envrion 15 étudiants certifiés par an.

Autres sources d'information :

info@esamdesign.com

Lieu(x) de certification :

17, rue Jacquemont 75 017 PARIS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification suivante : Architecte d'intérieur/designer